Flash FFAM - N° 62 – 27 janvier 2007

FFAM - Secrétariat : 170 rue du Village - CERVONNEX - 74160 St JULIEN EN GENEVOIS

Tel.: 04 50 35 76 65 - Courriel: <u>ffam@moulinsdefrance.org</u>. Site: <u>www.moulinsdefrance.org</u> Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Il n'est pas trop tard... participez!

La loi sur l'eau est votée et promulguée. Le classement des rivières va faire l'objet de révisions, cela s'imposait en raison d'incohérences évidentes, certains tronçons d'une même rivière étant classés dans un département et pas dans le département voisin... dont peut dépendre la rive opposée! Ce peut donc être une bonne chose. A condition d'être représentés dans les réunions qui décideront des nouveaux classements! Les propriétaires de moulins doivent être représentés à tous les niveaux et dans toutes les instances, ils doivent s'en préoccuper dès maintenant, d'autant plus que tout se décidera désormais au niveau local. Les responsables d'associations doivent se faire reconnaître comme partenaires et rencontrer les autres interlocuteurs locaux.

La "mise en conformité" ne se traduira plus systématiquement par une obligation d'équiper, mais par une obligation de "gérer", avec obligation de résultat sur la nécessité résultant de la loi de ne pas interrompre la continuité écologique. Les amendes ont été réévaluées, elles seront lourdes. Financièrement, mais aussi quant à la pérennisation des "droits" du moulin. Raison de plus pour que nous soyons associés aux décisions..., sur le terrain, et dans le cadre d'une concertation avec les autres "acteurs" intéressés. Ne laissez pas passer votre chance!

Annie Bouchard

Le mot aux Présidents

Responsables d'associations, ce Flash est le lien entre la FFAM et vous. En tant que représentant la FFAM dans votre département ou région, les infos qui y figurent sont à répercuter auprès de vos adhérents, par voie de mailings ponctuels, sur votre bulletin associatif, sur votre site Internet, lors de votre AG. Notamment celles concernant le Congrès et la Journée des Moulins. Le code de consultation et de téléchargement des fiches FFAM est à diffuser à vos adhérents lors du renouvellement de leur adhésion 2007.

Sans oublier la promotion de la revue Moulins de France... Pensez à votre cotisation 2007 si ce n'est pas encore fait : la base de calcul étant le nombre d'adhérents 2006, inutile d'attendre la tenue de votre AG 2007!

NOUVELLES DE LA FFAM

Loi sur Eau La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été adoptée le 30 décembre 2006 et publiée au JO le 31 décembre. Loi n° 2006-1772 du 30/12/2006 - JO n° 303 du 31/12/2006.

Ce qui change (art 6 - Obligations relatives aux ouvrages)

Le classement des rivières (rivières réservées en application de l'art 2 de la loi de 1919, rivières classées migrateurs selon art 432.6), reconnu présenter des incohérences, va être totalement révisé. La nouvelle procédure déconcentrée au préfet (il ne s'agira plus d'un décret en Conseil d'Etat) comprend l'obligation d'un bilan énergétique par zone géographique. Trois critères devraient être retenus pour le classement : le très bon état écologique (TBE), le rôle de réservoir biologique défini par le SDAGE, la présence de migrateurs amphibalins. Il n'est plus prévu d'arrêté de classement des espèces présentes = il en résulte une obligation directe de mise en conformité de l'existant dans les 5 ans de la publication des listes.

Les obligations normatives notamment d'ouvrages de franchissement sont remplacées par une obligation de résultat ("Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ..."). L'ouverture régulière des vannages pourra être prescrite pour les ouvrages "perturbateurs" identifiés (n'assurant pas la "continuité écologique" caractérisée par la circulation des poissons migrateurs et le transport des sédiments).

Le débit (dit régime) réservé est désormais de 1/10^e (disparition de la "tolérance" du 1/40^e) sauf pour les cours d'eau de fonctionnement "atypique", avec possibilité de modulation à l'année.

Tous les ouvrages devront être aux normes au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

La présente analyse se limite à l'analyse de l'art 6 de la loi, on peut toutefois noter dans l'art 8 que le curage est remplacé par l'entretien, et que ce n'est pas seulement une question de vocabulaire.... Les obligations du propriétaire riverain en seront aggravées (mise en application après décret en CE). Quant au CSP, il devient l'ONEMA (Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques)...

Voir texte intégral de la loi http://www.moulinsdefrance.org/ffam/nouveautes.html, et ... attendons les décrets d'application !

Colloque du 16 janvier 2006 (organisé par UFE en partenariat avec GPAE et l'ADEME, et la participation des ministères de l'Industrie et de l'I'Ecologie) :

Comment rendre la production hydroélectrique compatible avec la protection du Milieu Aquatique ?

La politique française est la mise en œuvre de la politique européenne. L'hydroélectricité est une priorité pour la France, mais elle doit rentrer dans le cadre des exigences de l'Union européenne. Sans l'hydroélectricité, la France ne pourra respecter ses engagements de production d'ENR ...

La loi sur la politique énergétique de juillet 2005 (dite loi POPE), qui réaffirme la place de l'hydroélectricité dans les usages de l'eau, et la loi sur l'eau de décembre 2006 (dite LEMA), prônant la protection des milieux aquatiques, ont la même légitimité.

Le rapport Dambrine fait ressortir un potentiel technique de 28 TWh/an, mais seulement 3,5 sont en "potentiel sans contraintes". Le PPI (programmation pluriannuelle des investissements) a placé le curseur à 7 TWh.

Il faudra donner un "coup de pouce" à la petite hydroélectricité, en simplifiant la procédure. Il est préconisé d'optimiser les sites existants pour développer l'hydroélectricité, en les modernisant. Le MEDD y est favorable, avec si nécessaire prescription d'ouverture périodique des vannages.

Conclusion : Il est impératif de développer au maximum l'hydroélectricité tout en protégeant le milieu aquatique... Il faudra fixer des priorités et relativiser les exigences de protection en fonction de ces priorités.

Conférence de Paris pour une gouvernance écologique mondiale,

les 2 et 3 février 2007.



La conférence "Citoyens de la Terre" aura pour ambition de créer une mobilisation internationale autour de trois objectifs :

- faire prendre conscience de l'urgence de la situation en dressant un constat commun des menaces qui pèsent sur l'environnement et mettent en danger les grands équilibres écologiques de notre planète.
- déterminer les actions prioritaires pour lutter contre ces menaces afin de répondre aux enjeux écologiques mondiaux de notre temps et des générations à venir.
- agir, au niveau international, pour créer une Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUE) en vue de renforcer la gouvernance mondiale environnementale.

Dans un esprit de citoyenneté écologique mondiale, la conférence de Paris réunira des ministres, des scientifiques, des chefs d'entreprises, des ONG et des personnalités venant de plus de soixante pays du monde entier, engagés personnellement pour porter une vision de l'environnement et décidés à agir ensemble.

NOUVELLES DE LA FFAM

La "Journée des Moulins 2007" se tiendra le dimanche 24 juin en partenariat avec la Journée du Patrimoine de Pays. "Rues et chemins" est le thème de l'année.

Le thème "Rues et chemins" sera pour nous l'occasion de rappeler combien le moulin était l'incontournable lieu de vie d'où venait et partait tout un maillage de chemins. Chemins qui pour la plupart existent encore aujourd'hui. Certains sont devenus routes de desserte locale, d'autres, inchangés ou presque, sont restés chemins ruraux, franchissant parfois le cours d'eau à gué ou "par le pont du moulin".

Les bulletins d'inscription peuvent être téléchargés sur http://www.moulinsdefrance.org/ffam/journée.html.

Vous allez recevoir fin janvier le journal et les bulletins de participation. Vous pouvez dès maintenant répertorier vos adhérents qui vont participer à cette journée et leur faire parvenir les bulletins d'adhésion sans délai. En effet, il est impératif de les retourner avant le 31 mars pour figurer sur le programme national. Spécifiez bien aux participants de cocher la case "FFAM Amis des moulins" (possibilité de cocher plusieurs cases).

Nous demandons aux responsables d'associations de centraliser les bulletins de participation. Cette procédure vous permet d'être informés des ouvertures de sites et des animations prévues au sein de votre association. Après avoir centralisé les bulletins, deux solutions s'offrent à vous :

- vous les retournez par courrier à André Lacour 36 rue de la Chaudière 91370 Verrières-le-Buisson (pensez à en conserver une copie).
- vous faites la saisie directe des bulletins de participation sur le site Internet http://www.journeedupatrimoinedepays.com/

Pour tout renseignement complémentaire contactez journeedes moulins @moulins defrance.org.

Congrès de la FFAM des 27, 28 et 29 avril 2007, dans les Pyrénées-Atlantiques. Les bulletins sont disponibles en ligne sur le site de la Fédération. Louise Daguerre se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 05 59 85 94 35. ATTENTION les bulletins complétés, accompagnés du règlement doivent être envoyés à l'association avant le 15 février. Inscrivez-vous vite! Les places sont en nombre limité...

Programme et bulletin d'inscription à télécharger sur http://www.moulinsdefrance.org/ffam/nouvelles.html.

Fiches techniques FFAM: Plusieurs nouvelles fiches sont parues, voir liste sur www.moulinsdefrance.org/ffam/fiches.html (consultation et téléchargement réservés aux membres FFAM, se procurer les identifiant et mot de passe auprès de Jean-Claude Baron jeanclaudebaron@aol.com, et à diffuser uniquement aux membres de votre association).

PARTENAIRES

Associations-patrimoine.org est le premier portail dédié aux associations du patrimoine et des paysages en France. Un guide des associations, avec de nombreux conseils pratiques. Un réseau, un carnet d'adresses. Un annuaire par département et région. Pour présenter votre association dans cet annuaire www.associations-patrimoine.org/fnassem/461/479/866.asp.

L'exposition "**Moulins à marée d'Europe occidentale**" a terminé son tour d'Europe à Londres en décembre 2006 ; elle a été visitée par environ 8 000 personnes en Europe.

Plus d'informations dans le site web <u>www.moinhosdemare-europa.org</u>, également disponible pour accueillir des nouvelles rapportées à d'autres moulins à marée. Contact <u>claudia.silveira@cm-seixal.pt</u>

NOUVELLES DES MOULINS

Moulin à vent de la Garenne, à Pannecé (Loire-Atlantique)

Madame le Maire de Pannecé nous informe que "En 2007, les travaux avanceront très significativement. Seront réalisés en atelier : la remise en état du mécanisme d'écrasement des céréales, la fabrication de la charpente en chêne, le voligeage de la charpente, la couverture en châtaignier fendu clouée au cuivre. La pose de tous ces éléments interviendra après fabrication des verges avec voilure au cours de l'année 2008, qui verra la fin des travaux ".

Moulin de Dosches (Aube)

Le moulin à vent de Dosches était un moulin-pivot, de type champenois classique. Le projet de restauration est né d'une collaboration entre la Commune de Dosches et l'Association des Moulins à vent Champenois, créée en 2001 pour reconstruire le moulin. Le chantier a été assuré par des jeunes en difficulté qui ont pu ainsi sous la direction d'un Compagnon du Tour de France acquérir une préformation dans les métiers du bois. L'installation de la cage du moulin sur son pivot a été réalisée les 23 et 24 septembre 2006 ; l'achèvement des travaux est prévu au printemps prochain et l'inauguration le 24 juin pour la Journée des Moulins et du Patrimoine de Pays.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Bienvenue à l'Association des Amis des moulins du Lot-et-Garonne, et à l'association "Deux mains comme autrefois", association locale de sauvegarde du Moulin de Lugy (Pas-de-Calais) qui ont rejoint la FFAM.

Un nouveau four pour le moulin de l'Arbalète (Seine-Maritime)! Le four de l'armée de la dernière guerre ayant fait son temps, la première pierre du nouveau four à bois a été posée cet été, par le Président de la caisse locale du Crédit Agricole (nombreux parrainages depuis 2005). Ce four sera construit selon les techniques anciennes et devrait être opérationnel cet été. A l'heure actuelle, la charpente est en cours de montage. Le pain cuit sera bien sûr pétri à partir de blé broyé sur place. A suivre... et bravo!

En Loire-Atlantique vous avez pu déguster de savoureuses galettes dans lesquelles étaient cachées de très belles **fèves représentant... les moulins de Loire-Atlantique**! Très belle initiative des boulangers, en collaboration avec l'association des Amis des Moulins de Loire-Atlantique. Action à poursuivre et à étendre... 35 000 fèves ont été trouvées!

PUBLICATIONS

Les moulins à eau de Bordeaux et de sa banlieue du XIIe au XXe siècle, considérations spatiales et techniques de Vincent JOINEAU. Une étude fondamentale sur le sujet avec un inventaire complet des moulins. Dans la Revue Archéologique de Bordeaux Tome XCV - Année 2004. Société archéologique de Bordeaux, Hôtel des sociétés savantes 1, place Bardineau 33000 BORDEAUX Tél / fax: 05 56 44 48 18 http://gallica.bnf.fr/

In Situ, revue de L'INVENTAIRE* http://www.culture.gouv.fr/culture/revue-inv/

Dans le n° 6 "Patrimoine rural" 2e partie, un article très intéressant "Les Moulins du Clos du Cotentin : contribution à l'étude d'un facteur et indicateur d'évolution du territoire et de ses contingences naturelles et anthropiques", par Benoît Canu, Agent de valorisation du patrimoine (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) et guide-conférencier (Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin).

Témoins souvent oubliés d'usages révolus, les moulins qui constellaient les cartes anciennes du Cotentin ont, jusqu'après leur abandon et celui de leur voirie ou de leurs biefs, durablement marqué les paysages. Assis sur leur chaussée, appuyés à la motte castrale ou isolés en fond de vallon, moulins à eau puis minoteries ont rendu méconnaissable le cours initial des rivières jusque dans les estuaires où la topographie façonnée par les moulins à marée n'est plus lisible. Quant aux moulins à vent, indicateurs de milieux jadis plus ouverts (labours laniérés ou landes rases), leur "architecture-machine "animait le relief avec d'autant plus de singularité que des tourelles d'un type primitif, peut-être inventé ici même, y portaient encore au XIXe siècle, d'énigmatiques cages de mouture.

*Connaissez vous "L'Inventaire"? http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/invent.htm

Créé en 1964 par André Malraux, l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France a pour mission de recenser, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine français. L'Inventaire général élabore une information de nature scientifique selon des normes nationales. Cette information (bases de données, textes, photographies, relevés graphiques, cartographie, bibliographie, ...) fourni aux chercheurs, et notamment aux historiens de l'art, des séries de données homogènes sur les édifices et les objets d'art de la France.

Les plus beaux moulins à vent, Beauce Val de Loire. Ed Centrelivres, couverture cartonnée sous jaquette, décembre 2006, 29 €. Photographies de Jacques Pény, textes de Christiane Barrault. Leurs recherches historiques font revivre 38 moulins disparus... 96 pages, très nombreuses photos couleur originales ... Un très beau livre (format 31 x 22).

Marie Galante, terre d'histoire sucrière. De Brigitte Genet, Denise et Henri Parisis, 2006, 25 €.



Ce guide touristique et historique se consacre à l'histoire de l'île, aux techniques sucrières et aux circuits de découverte de 84 sites... Il est agrémenté de nombreuses illustrations en couleur. Cet ouvrage peut s'obtenir auprès des auteurs :

Brigitte Genet Les Basses 97 112 Grand Bourg. Tél.: 05 90 97 82 20 ; courriel: <u>bg.971mg@wanadoo.fr</u>
Henri et Denise Parisis 387 Cocoyer 97 170 Petit Bourg. Tél.: 05 90 94 32 74 ; courriel: denise.parisis@wanadoo.fr

Prix : 25 € (+ 5 € de frais de port éventuellement) par chèque à Genet ou Parisis

BULLETINS DES ASSOCIATIONS REÇUS PAR LA FFAM

Vous éditez un bulletin ? Vous aimeriez que l'on parle de vos moulins, vos activités, vos manifestations ? Pensez à nous envoyer deux exemplaires de votre bulletin !

Bulletin de l'association du Pavillon Jacques de Manse - n° 9 - décembre 2006

Allez les jeunes. Chantilly "Miracle des eaux" (canaux, vannes...). Hydraulique somptuaire et visiteurs. Grandes eaux. A lire. Les poissons du canal. Cherche deux béliers. AG 2007 reportée en mars. Condoléances.

Lettre d'information de l'association de Haute-Normandie - n° 8 - décembre 2006

Editorial du Président. Vie de l'association. L'évolution des moulins. Extrait n° 47 de la revue Hydro-Energie de février 2006. Houlbec-Cocherel ou l'histoire de la Pierre Meulière en Normandie. Mais comment étaient-ils hier ? Le Conseil d'administration (composition).

L'Echo des moulins de l'Isère - Bulletin trimestriel - n° 16 - décembre 2006

Le mot du Président. Nouvelles brèves : Vie de l'association, découverte de nouveaux sites, les énergies renouvelables commencent à avoir du succès. La vie de nos moulins : Le moulin de La Clayette. Saviez vous que... Petites annonces. Adresses utiles.

"Moulins 64 Eiherak", Bulletin de l'association Ardatza Arroudet - n° 14 - décembre 2006

Chantiers d'été ou d'hiver... Restauration du moulin Cauhape/Rouvrais à Laruns. Moulin de Bergouey et Brindos. Ces moulins qu'on assassine. Goihena eihera. Journées Européennes du Patrimoine. Plazako Errota rappel d'une bonne journée. Annonces. L'eau propre qui vient du Nord. Congrès de la FFAM. Assemblée Générale. Vœux.

"Moulins de la Sarthe" - Revue trimestrielle des Amis des Moulins de la Sarthe - n° 64 - Janvier 2007

Voeux 2007. Assemblée Générale à St-Léonard-des-Bois. Aides à la sauvegarde du patrimoine. Les SAGES sarthois. Pour information, par Jean-François Rémy, avocat. Energies renouvelables par Jean-Paul Sivadier. Sur la Loire autrefois, la pêche à la senne, par André Souday. pêcheur caillasseur, par Jean-Paul Sivadier. Moulin à images... la deuxième vie du moulin Pousset, par Jean-Paul Sivadier. Le cormier, présenté par André Souday. Encarté : Bulletin d'adhésion 2007 et participation à l'AG du 14 avril.

"Lou Farinel" - Bulletin de l'Association des Amis des Moulins du Tarn - n° 21 - décembre 2006

Le mot de la Présidente. Journée des moulins 2006. Conférence sur les énergies renouvelables. Moulin de Cordes. Visites pédagogiques au moulin de Lautrec. Centre de ressources de Négrepelisse. Conseils juridiques de Me Rémy, avocat. Congrès de la FFAM. Cotisations 2007.

Vent d'Auro. La Lettre des Moulins de Provence. Nouvelle série II – décembre 2006

Le mot du Président. Hommage à André Gaucheron. Sortie à Forcalquier, Lurs, La Brillanne. Sortie dans la vallée de la Tinée. Sortie à Salon-de-Provence et Pélissanne. Sortie au moulin de Soupefroide et sur les norias du Castellet. Présentation de la FFAM et de la FDMF, Fiches adhésion et abonnement revue(s). Fiche sur les catalogues d'exposition d'Aubagne. Ouvrages.

TIMS Journal of The International Molinological Society IM n° 73 Décembre 2006

Excursion mid-term dans le S-O de la France juin 2006. Installations hydrauliques dans le département de Corinthe, Grèce. Le commerce des meules des moulins dans les Côtes-d'Armor entre 1400 et 1800. Le moulin à vent de Vigur, Islande. Rupture de verge au moulin à vent de Chesterton. Annuaire de l'association des moulins gallois. Réunion du Conseil d'Administration le 4 juin 2006 à Toulouse. Déplacements de moulins. Symposium TIMS 2007.